

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 453/2010

## SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE \*

### 1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : RUSTYCO PAPIER DE VERRE LIQUIDE  
Code de produit : -

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : SU21 Produit de consommation. PC35 Nettoyant. Agent antirouille.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Rustyco  
Postbus 22  
9640 AA Veendam,  
Téléphone : +31 598 631 333  
Télécopie : +31 598 630 014  
E-mail : info@rustyco.com  
Website : www.rustyco.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE, seulement pour LES MÉDECINS/LES POMPIERS/LA POLICE:  
NL - Téléphone : +31 6 460 111 11 (Heures de bureau seulement)

## SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS \*

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (99/45/CE) : Irritant.  
Classification CLP ((CE) no : Irritation cutanée, catégorie 2. Irritation oculaire, catégorie 2. Corrosif pour les métaux, catégorie de danger 1.  
Risques pour la santé : Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.  
Risques physiques/ chimiques : Réagit violemment avec les alcalis. Fort développement de chaleur possible. Peut être corrosif pour les métaux.  
Risques pour l'environnement : N'est pas classifié selon les directives de CE.  
Autres informations : Conserver hors de la portée des enfants. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (99/45/CE):

Symbole de danger :



Xi: Irritant

Phrases R et S : R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.  
S2 Conserver hors de la portée des enfants.  
S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 453/2010

Éléments d'étiquetage ((CE) no 1272/2008):

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

H- et P- phrases : H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P280 hands Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.  
eyes  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
P234 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.  
P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

Etiquetage supplémentaire: aucun.

## 2.3. Autres dangers

Autres dangers : Inconnu.

## SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2. Mélanges

Description de produit : Mélange.

Information sur les substances dangereuses:

Nome CE	Concentration (w/w) (%)	Numéro CAS	Numéro CE	Symboles	Phrases R
Acide phosphorique	10 - < 25	7664-38-2	231-633-2	C	34

Se référer à la rubrique 16 pour le texte complet de chaque phrase R mentionnée. Les concentrations limites d'exposition connues, si applicable, sont listées dans la rubrique 8.

Nome CE	Numéro REACH	Classe de danger	Pictogrammes	H-phrases
Acide phosphorique	01-2119485924-24	Skin Corr. 1B; Met. Corr. 1	GHS05	H314; H290

Se référer à la rubrique 16 pour le texte complet de chaque phrase H mentionnée.

## SECTION 4 PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

- Inhalation : Déplacez la victime à l'air frais. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.  
Contact cutané : Enlever tout vêtement souillé. Avant que le produit ne sèche, rincer la peau avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 453/2010

- Contact oculaire : Rincer avec de l'eau (tiède) au moins 15 minutes. Enlever les verres de contact. Consulter un médecin.
- Ingestion : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche, faire boire un verre d'eau maximum. Ne pas faire boire de lait. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

### Effets et symptômes

- Inhalation : Peut provoquer des irritations aux voies respiratoires et peut provoquer de la toux.
- Contact cutané : Irritant. Peut provoquer rougeurs et une peau sèche.
- Contact oculaire : Irritant. Peut provoquer rougeurs et douleurs.
- Ingestion : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Instructions pour le Médecin : Inconnu.

## SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction

- Appropriés : Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Mousse. Produit chimique sec. Eau pulvérisée.
- Non appropriés : Inconnu.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risques d'exposition particuliers : Inconnu. Produit non-inflammable.
- Produits de combustions et de décompositions thermiques dangereux : Non applicable.

### 5.3. Conseils aux pompiers

- Précaution à prendre pour pompiers : Non applicable.

## SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Danger de glissement. Nettoyer immédiatement le produit répandu. Porter des chaussures avec semelles antidérapantes. Eviter un contact avec du matériau déversé accidentellement ou libéré.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Eviter que le produit ne parvienne dans les égouts, les eaux de surface et souterraines. Déversements importants: endiguer. En cas d'une décharge de grandes quantités de ce produit dans le système d'égout un très bas pH peut déranger le traitement des eaux de vidange biologique. Informer les autorités officielles si nécessaire.
- Autres informations : Signaler aux autorités si une exposition quelconque de la population ou de l'environnement se produit ou pourrait se produire.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 453/2010

Méthodes de nettoyage : Assembler les matériaux répandu dans un conteneur. Neutraliser prudemment les déchets avec de la soude. Faites absorber les résidus par du sable ou par d'autres matériaux inertes. Transporter vers une décharge officielle. Nettoyer la surface contaminée avec beaucoup d'eau.

## 6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections : Voir également la rubrique 8.

## SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Utiliser conformément aux pratiques d'hygiène et de sûreté, dans des zones bien ventilées. Pour solubiliser ou diluer, ajouter le produit toujours dans l'eau. JAMAIS l'inverse. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter éclabousser. Porter un vêtement de protection.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver à l'abri du gel, dans un endroit frais, sec et bien ventilé (< 35°).  
Matériaux d'emballages recommandés : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.  
Matériaux d'emballage déconseillés : Aciers et aluminiums.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation : Utiliser uniquement selon les indications contenues dans le mode d'emploi. Ne pas mélanger avec d'autres produits.

## SECTION 8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE \*

### 8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'expositions professionnelles : Aucune limite d'exposition professionnelle n'est connue sur ce produit. Aucun niveau dérivé sans effet (DNEL) n'est connue sur ce produit. Aucune concentration prédite sans effet (PNEC) n'est connue sur ce produit.

Valeurs limites d'exposition professionnelle (mg/m<sup>3</sup>):

Nom chimique	Pays	VME 8 heures (mg/m <sup>3</sup> )	VLE 15 min. (mg/m <sup>3</sup> )	Observations
Acide phosphorique	FR	1	2	-
Acide phosphorique	BE	1	2	-
Acide phosphorique	CH	1	2	4x15 min., Schwangerschaft Gruppe C.
Acide phosphorique	EC	1	2	-

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour travailleurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique
Acide phosphorique	Inhalation			1 mg/m <sup>3</sup>	

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour consommateurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 453/2010

Acide phosphorique	Inhalation		0,73 mg/m3
--------------------	------------	--	------------

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques : Respecter les consignes de sécurité en vigueur pour les produits chimiques.

Mesures hygiéniques : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Précautions à prendre:

L'efficacité des matériaux de protection dépend de la température et du degré de ventilation. Référez vous aux conseils des personnes compétentes sur la situation en vigueur sur le site.

Protection individuelle : Pas nécessaire pendant un usage de courte durée. Portez des vêtements de protection appropriés, de combinaison ou de costume, et des bottines de sécurité identiques conforme à la norme NE 365/367 respectivement NE 345 en cas d'utilisation fréquente ou prolongée et en cas d'exposition excessive. Matériau approprié: néoprène. Indication du temps de perméabilité: impénétrable.

Protection respiratoire : Garantir une ventilation suffisante.

Protection des mains : Pas nécessaire pendant un usage de courte durée. Porter des gants appropriés en cas de contact répété ou prolongé et en cas d'exposition excessive. Matériau approprié: néoprène. ± 0,5 mm  
Indication du temps de perméabilité: impénétrable.

Protection des yeux : Porter les lunettes de sécurité avec protection latérale, conformément à EN 166.

## SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Liquide.	
Couleur	: Incolore.	
Odeur	: Caractéristique.	
Seuil olfactif	: Not applicable	Inodore.
pH	: 0,5 – 1,5	
Réserve alcaline (g NaOH/100 ml)	: Inconnu.	
Hydrosolubilité	: Soluble.	
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Non applicable.	Contient agents de surface. Le système O/W forme une émulsion.
Point d'éclair	: Non applicable.	(PMcc)
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable.	Liquide. Voir point d'éclair.
Température d'auto-inflammabilité	: > 1010 °C	
Point/intervalle d'ébullition	: 100 °C	
Point/intervalle de fusion	: < 0 °C	
Propriétés explosives	: Inconnu.	Ne contient pas des agents explosives.
Limites d'explosion (dans l'air)	: Non applicable.	
Propriété d'oxydation	: Non applicable.	Ne contient pas des agents oxydants.
Décomposition thermique	: Inconnu.	
Viscosité (20°C)	: Inconnu.	(1 mm <sup>2</sup> /sec = 1cSt)
Viscosité (40°C)	: Impertinent.	Le produit contient <10% des substances avec un risque d'aspiration.
Pression de vapeur (20°C)	: 2300 Pa	
Densité de vapeur (20°C)	: Impertinent.	La teneur en solvant de ce produit est inférieure à 1 %.
Masse volumique (20°C)	: 1,15 g/ml	
Taux d'évaporation	: < 1	(acétate de n-butyle = 1)

## SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 453/2010

Réactivité : Voir sous-rubriques ci-dessous.

## 10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable sous des conditions normales.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactivité : Pas d'autres réactions dangereuses connues.

## 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7.

## 10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Conserver à l'écart des alcalis.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Inconnu.

## SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests toxicologiques.

#### Inhalation

- Toxicité aiguë : CL50 calculé: 10 mg/l. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 5 mg/l. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Pas d'effets ni de symptômes spécifiques connus.
- Corrosion/irritation : Peut provoquer des irritations aux voies respiratoires et peut provoquer de la toux.
- Sensibilisation : Ne contient pas des sensibilisants respiratoires. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité : Ne contient pas de substances cancérigènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Contact cutané

- Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation : Irritant. Peut provoquer rougeurs. Un contact prolongé peut dégraisser et dessécher la peau.
- Sensibilisation : Ne contient pas des sensibilisants cutanés. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Contact oculaire

- Corrosion/irritation : Irritant.

#### Ingestion

- Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées.
- Cancérogénicité : Ne contient pas de substances cancérigènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 453/2010

Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Informations toxicologiques:

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animeaux d'expérience
Acide phosphorique	DL50 (orale)	1530 mg/kg bw	----	Rat
	DL50 (dermale)	2740 mg/kg bw	----	Lapin
	Irritation de la peau	Corrosif.		Lapin
	Irritation des yeux - estimation	Corrosif.		
	Sensibilisation cutanée - estimation	Non sensibilisant		
	NOAEL (orale)	250 mg/kg bw/d	OECD 422	Rat
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 476	
	NOAEL (développement) - estimation	> 370 mg/kg.d		Souris
	CL50 (inhalation) - estimation	3846 mg/m3	Read across	Rat
NOAEL (fertilité, orale)	> 500 mg/kg bw/d	OECD 422	Rat	

## SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

\*

### 12.1. Toxicité

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests écotoxicologiques.

Ecotoxicité : CL50 calculée (poisson): 9207 mg/l. CE50 calculée (daphnia): 388 mg/l. Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité : Information spécifique non connu. Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) 648/2004 relatif aux détergents.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Information spécifique non connu.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Si le produit pénètre dans le sol, il sera hautement mobile et risquera de contaminer la nappe phréatique.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT/vPvB évaluation : Ne contient pas des substances PBT ou vPvB, dans des concentrations plus hautes que 0,1%.

### 12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Non applicable.

Teneur en COV soumis à taxe (La Suisse) : Non applicable. (< 3 )

## SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 453/2010

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Résidus de produit : Ne pas éliminer le récipient vide avec les déchets produits par les ménages. Les emballages peuvent être recyclés. Les restes de ce produit dans un récipient non vidé sont considérés comme des déchets dangereux.
- Avertissements supplémentaires : Aucun.
- Catalogue des Déchets Européen : Eliminer des déchets dangereux conforme à la directive 91/689/CEE, sous l'attribution d'une code de déchets conforme à la décision 2000/532/CE, dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.
- Codes OMoD : 20 01 29 S
- Législation locale : L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être observée. La Suisse: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

## SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### 14.1. Numéro ONU

UN Numéro : UN 1805

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition : ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION

### 14.3/14.4/14.5. Classe(s) de danger pour le transport/Groupe d'emballage/Dangers pour l'environnement

ADR / RID (Terre-Chemin / Chemin de fer)

Classé : 8  
Code de classification : C1  
Groupe d'emballage : III  
Etiquette de danger : 8



IMDG (Mer)

Classé : 8  
Groupe d'emballage : III  
EmS (incendie / fuite) : F - A / S - B  
Polluant marin : Non

IATA (Air)

Classé : 8

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Autres informations : Des variantes spécifiques nationales peuvent s'appliquer. Possiblement la dérogation de "quantités limitées" s'applique pour le transport de cette produit.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Marpol : Pas prévu pour le transport en vrac de cargaisons selon les instruments de l'Organisation maritime internationale (OMI).



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 453/2010

## SECTION 15 INFORMATIONS RELATIVES A LA RÉGLEMENTATION \*

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Régulations CE : Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP) et autres réglementations en vigueur.  
Ce besoin de produit n'est pas classifié 'Corrosif' en se basant sur point 3.2.5 critère 3 d'annexe VI de Directive des Substances Dangereuses 67/548/CEE resp. point 3.2.3.1.2. d'annexe I de Regulation CE No. 1272/2008.

Autres informations : L'étiquette doit porter l'indication suivante:  
En Suisse l'emballage doit porter l'inscription suivante: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

Déclaration des ingrédients selon le règlement CE/648/2004:

Contient:	Concentration (%)
dimethyl oxazolidine	

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique : Non applicable.

## SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS \*

### 16.1. Other information

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la Règlement (CE) 1907/2006 datée du 8 décembre 2006 et est précis au meilleur de notre connaissance et à l'expérience à la date de remise spécifiée. C'est l'obligation de l'utilisateur pour utiliser ce produit sûreté et conformément à toutes lois et tous règlements applicables à de l'usage du produit. Cette fiche de données de sécurité complètent les informations techniques mais ne les remplacent pas et n'offrent pas de garantie pour les propriétés de ce produit.

Avertissement de danger aux utilisateurs si le produit est utilisé non conformément à l'usage pour lequel il à été développé.

Les informations modifiées ou rénovées par rapport à la publication précédente ont été marquées d'un astérisque (\*).

Explication des phrases R de la rubrique 3 :

R34 Provoque des brûlures.

Explication des phrases H de la rubrique 3 :

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

#### Histoire

Date de la première publication : 23-05-2013

Date de la seconde publication : 29-08-2013

Date de la troisième publication : 14-09-2013

Date de la quatrième publication : 19-09-2013

Ci-joint toutes les éditions précédentes sont expiré.